

1 - Convention fonds de concours à la Communauté d'Agglomération dans le domaine de la GEPU

Le conseil municipal ayant pris connaissance des informations concernant une convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune d'Aiguilhe à la Communauté d'Agglomération dans le domaine de la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines, décide d'accorder un fonds de concours à la Communauté d'agglomération d'un montant de 20 000.00 € HT et de signer la convention s'y référant.

L'objet de ce fonds de concours est de contribuer à hauteur de 50% aux dépenses d'investissement, réalisées par la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay dans le cadre de travaux effectués sous maîtrise d'ouvrage communautaire portant sur les équipements de gestion des eaux pluviales urbaines Montée Gouteyron à Aiguilhe.

2 - Décision modificative n° 1 budget communal

Pour permettre le moment venu le versement à la Communauté d'Agglomération du Puy du fonds de concours ci-dessus concernant la GEPU et son imputation en section d'investissement au compte 204 « *subventions d'équipement versées* », le conseil entérine la décision modificative n°1.

3 - Vote des taux d'imposition 2021 - Rectification

En date du 25/02/2021, le conseil municipal a délibéré sur le vote des taux d'imposition 2021. Compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale, en particulier la suppression de la taxe d'habitation et l'affectation de la part départementale de la TFPB à la commune, le conseil doit se prononcer sur un taux rebasé de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), qui correspond au taux TFPB communal voté en 2020 auquel est rajouté le taux TFPB voté par le conseil départemental en 2020 (soit 21,9%).

Le conseil approuve les taux pour l'année 2021 comme suit :

TAXES	TAUX 2020	TAUX 2021
Taxe foncière sur les propriétés bâties	14.19%	36.09 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	66.37%	66.37%

4 - Informatisation de la bibliothèque municipale

La bibliothèque municipale d'Aiguilhe, aujourd'hui installée dans la maison des associations, fonctionne depuis plusieurs années grâce à des bibliothécaires bénévoles avec le soutien de la Bibliothèque Départementale de prêts de la Haute-Loire.

Les bénévoles souhaitent moderniser le système de gestion et de suivi des prêts de livres aux lecteurs de la commune et sollicitent celle-ci afin d'équiper informatiquement cet espace.

Le conseil répond favorablement à cette demande et donne pouvoir au maire pour solliciter toute aide complémentaire auprès des partenaires habituels.

5 - Demandes de subventions des associations

Le conseil délibère sur les demandes de subventions reçues pour l'année 2021 et décide après débat d'allouer les aides suivantes. Il est à noter que les associations Aiguilhe Animation, Comité de jumelage, Autour de Saint Michel d'Aiguilhe et Club de Tarot n'ont pas souhaité solliciter de subvention communale en 2021 suite à l'interruption de leurs activités liée à la pandémie COVID-19.

	Montants alloués
APE Ecole la Coustette	500 €
Club St Michel	250 €
Aiguilhe Football Club	1 000 €
FNACA	320 €
Musique d'Été en Velay	200 €
Les Compagnons de Miramande	75 €
Secours Catholique	300 €
Secours Populaire	300 €
Justice et Partage	80 €
TOTAL	3 025 €

6 - Désignation membres du conseil d'administration Association Autour de Saint Michel d'Aiguilhe

Le conseil municipal désigne deux représentants de la commune pour siéger au sein du conseil d'administration de l'association Autour de Saint Michel d'Aiguilhe, Daniel Perret et Jean-Claude Prat.

Prochain conseil : 20 mai 2021